



Propulsé par
LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU GRAND ROUSSILLON

Dans un contexte où les petites entreprises doivent composer avec des défis économiques, une rareté de main-d'œuvre persistante et des préoccupations croissantes liées à la santé, **offrir une assurance collective devient un geste stratégique autant qu'un engagement envers le bien-être des employés.** Pour plusieurs organisations, surtout celles comptant peu d'employés ou fonctionnant de manière autonome, l'accès à un régime complet et abordable peut représenter un défi. C'est précisément pour répondre à cette réalité que le Régime d'assurance collective des chambres de commerce s'impose comme une solution fiable, flexible et adaptée aux besoins des petites entreprises.

Ce régime, offert exclusivement aux membres des chambres de commerce, est conçu pour soutenir **les organisations de 1 à 50 employés, incluant les travailleurs autonomes et les entreprises à domicile.** Il permet d'offrir **une couverture comparable à celle des grandes entreprises, tout en demeurant financièrement accessible.** Les protections offertes sont variées et modulables, allant de l'assurance maladie et dentaire à l'assurance invalidité, en passant par la maladie grave et l'assurance voyage. Cette flexibilité permet à chaque employeur de bâtir un régime qui reflète sa réalité et les besoins de son équipe, renforçant ainsi son attractivité et sa capacité à fidéliser son personnel.

Le programme se distingue également par **son fonctionnement sans but lucratif.** Les primes perçues servent uniquement à couvrir les indemnités et l'administration du régime, et tout surplus est réinvesti pour améliorer les protections et stabiliser les coûts. Cette approche assure une transparence appréciée des employeurs et contribue à maintenir des taux plus stables que ceux

**Sans but
lucratif, très
avantageux
pour les
entreprises.**

Assurance collective des
chambres de commerce



observés dans plusieurs régimes commerciaux. À cela s'ajoutent des services complémentaires qui facilitent la vie des entreprises, comme **l'accès à la télémedecine**, un programme d'aide offrant du soutien juridique, comptable et en ressources humaines, ainsi que des remboursements rapides par dépôt direct.

Enfin, **faire une demande de soumission n'a aucun impact sur le marché des assurances**, ce qui permet aux entreprises d'explorer leurs options en toute tranquillité. En adhérant au Régime des chambres de commerce, les employeurs démontrent



leur engagement envers la santé et la sécurité financière de leur équipe, tout en renforçant leur position dans un marché du travail hautement compétitif. **Pour en savoir plus ou obtenir une soumission**, il suffit de numériser le code QR ou d'écrire à info@ccigr.ca.

Visitez le www.ccigr.ca